

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2019**

Le quinze novembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN

Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN, Thierry FAYET, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.

Absents : Jean-Yves ROYER qui a donné procuration à Benoît AGUINET

Pascal LEVALLOIS a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 07/11/2019

Date d'affichage : 18/11/2019

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- Durée d'amortissement du crédit bail Multiservices
- Vente de la parcelle ZK 160 Lotissement Turgis
- Subvention pour destruction d'un nid de frelons asiatiques
- Subvention pour voyage scolaire
- Changement de nom de la place du 12 aout 1945
- Modification des statuts du TE 61
- Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération N° 2019.11-01

DURÉE D'AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT
--

Monsieur le Maire demande au conseil de fixer une durée d'amortissement pour la valeur du crédit bail soit 129 930,20€ au compte 204412 qui correspond à une subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** à 10 ans la durée d'amortissement du compte 204412.

Délibération N° 2019.11-02

VENTE DE LA PARCELLE ZK 160 LOTISSEMENT TURGIS

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour signer le compromis de vente et l'acte de vente de la parcelle ZK 160 correspondant au lot N°9 du lotissement Turgis. Il rappelle que cette parcelle est d'une contenance de 1008 m² et que le prix du m² a été fixé à 10 € TTC par délibération du 17/11/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente de la parcelle ZK 160 (lot 9) d'une contenance de 1008 m² et située au 3 lotissement Turgis, à Monsieur Vincent GRANDIN et Madame Emilie GUINEBAULT sur la base de 10 € TTC le m² ;
- **Précise** que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Délibération N° 2019.11-03

SUBVENTION POUR DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire présente une facture réglée par Monsieur LEVIGOUREUX domicilié à La Corbinière pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Considérant que la nuisance concerne l'ensemble de la population, il propose de rembourser en partie Monsieur LEVIGOUREUX.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'allouer une subvention de 70 € à Monsieur LEVIGOUREUX pour une facture de 142,15 € TTC

Délibération N° 2019.11-04

SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture de 2 demandes de subvention pour des voyages scolaires en Angleterre et en Espagne. Il rappelle qu'une délibération fixant les montants des subventions a été prise en avril 2015 et Monsieur le Maire propose de se baser sur ces montants
Le vote par procuration de Jean-Yves ROYER n'est pas pris en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Octroie** une subvention directement à la famille ROYER de 70 € pour leur enfant qui a participé à un voyage en Angleterre.
- **Octroie** une subvention directement à la famille LEMORE de 70 € pour leur enfant qui participera à un voyage en Espagne du 29 mars au 3 avril 2020.
- **Précise** que ces subventions seront versées sur présentation d'une attestation de participation.

Délibération N° 2019.11-05

CHANGEMENT DE NOM DE LA PLACE DU 12 AOÛT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente le changement de dénomination de la place du 12 août en place Jacques Chirac,

Considérant qu'aucun logement ni aucune entreprise ne sont concernés par ces changements de nom

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 1 contre) :

- **Adopte** la dénomination « Place Jacques Chirac » en remplacement de la dénomination place du 12 août
- **Adopte** la dénomination « Jardin du 12 août 1944 » pour l'espace créé par la démolition d'un bâtiment au 15 rue de Mortagne.
- **Charge** Monsieur le maire de mettre en place les plaques correspondantes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la délibération 2019-AG-44 validée par les membres du Comité Syndical en date du 18 septembre 2019 et reçue à la préfecture le 20/09/2019 sous le numéro 061-256102922-20190918-2019_AG_44-DE.

Il demande aux membres présents de bien vouloir en prendre connaissance et de délibérer sur ces modifications apportées aux statuts du Te61

Article 2- SIEGE DU SYNDICAT : Le siège du syndicat est 6 rue de Gâtel à Valframbert (61250).

Article 6.3 – ECLAIRAGE, MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET MOBILIER URBAIN : A la demande des communes adhérentes, le transfert de compétence s'applique également aux domaines suivants :

- *Eclairage des infrastructures sportives ;*
- *Infrastructures d'éclairage évènementiel.*

Annexe 1 des statuts : En raison des communes nouvelles l'annexe 1 ci-joint s'en trouve modifiée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ou à la majorité des présents :

- **Emettent** un avis favorable ou défavorable sur les modifications apportées aux statuts du Te61.

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur le Président du TE61 a adressé à la commune le rapport d'activités du TE 61 pour l'année 2018.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** dans sa totalité le contenu du rapport d'activités 2018 du TE61

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de 200 € à Daniel Béguin pour l'entretien de l'église, l'ouverture et la fermeture de la porte quotidiennement ainsi que la gestion de la sonnerie pour les évènements religieux ayant lieu à Coulimer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de verser une indemnité de 200 € à Daniel BEGUIN domicilié 2 rue de l'église à Coulimer pour le gardiennage de l'église pour l'année 2019.
- **Autorise** le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

- Passage Monsieur POULAIN, conservateur délégué des objets d'art et des antiquités, à l'église St Pierre et à la chapelle Ste Margueritte pour procéder au récolement des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques conservés dans votre commune ainsi qu'à l'inventaire des sacristies.
- Monsieur le Maire propose de rétablir l'électricité dans le logement de Me Vallée pour une mise hors gel pendant l'hiver
- La pose du lampadaire solaire près de l'abribus rue de Mortagne a pris du retard car les délais de fabrication ont été plus longs que prévus.
- Ancienne école : demande de devis pour évaluer le coût de la démolition et de la construction de 2 pavillons au même endroit.
- Remerciement de l'association Lutille pour la subvention

Fin de la séance à 23 h 30.